

Audit du CSEE
Rapport des Vérificateurs des comptes de 2010.

1. Contexte général.

- 1.1 Les vérificateurs internes des comptes ont été ravis de constater la clarté dans la gestion des comptes et la présentation précise et ouverte. L'administration, l'organisation, la transparence et la transparence des arrangements financiers sont d'un niveau très élevé. Le travail du comptable, Roger Jonckeer, et son soutien administratif ont été des facteurs cruciaux dans le maintien d'une telle qualité. Leur analyse et le soin apporté semblent indispensables pour la performance générale du CSEE
- 1.2 Les comptes ont été professionnellement vérifiés par Ernst & Young, ce qui garantit une sécurité financière pour les transactions réalisées et, selon leurs propres termes, rend « une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association ». Notre responsabilité en tant que vérificateurs internes des comptes réside dès lors davantage dans l'évaluation politique générale des processus ainsi que dans la sécurité financière à long terme de l'organisation.
- 1.3 La séparation des comptes de la Fondation et du CSEE est un élément essentiel de fonctionnement. L'organisation dépend dans une large mesure des financements de projets externes (UE).

2. La Fondation.

- 2.1. La Fondation opère dans un cadre indépendant.
- 2.2. Les activités de l'année fiscale 2010:
- A la fin de l'année précédente, le paiement de la subvention finale d'un montant de €285.621,53 pour quatre Conventions de Subvention était attendu : trois de la Commission Européenne : « Dialogue Social IV », « le Stress au Travail II » et « Egalité des Genres » et un de l'Agence Exécutive « Education Audiovisuel et Culture » : «ELFE 2». La Commission Européenne a rejeté des dépenses d'un montant de €438.34 pour « Egalité des Genres » et l'EACEA a rejeté des dépenses d'un montant de €155.14 pour «ELFE2». Ce qui signifie que le montant final de €285.028,05 a été transféré au CSEE.
 - Les activités relatives à 3 Conventions de Subvention signées l'année passée ont été complétées : « Cyber-harcèlement : Les enseignants préoccupés par la violence à l'école II (Violence II) », « Améliorer et consolider le dialogue social

sectoriel pour l'éducation (Dialogue Social VI) » et «Evaluation des effets de la crise économique sur le dialogue social dans le secteur de l'éducation (Crise Economique) ». Les rapports finaux pour ces 3 Conventions ont été envoyés à la Commission Européenne en décembre 2010 et en janvier 2011. Les activités relatives à une quatrième Convention, « Coopération transrégionale entre acteurs clés pour l'éducation tout au long de la vie (Co-Rég-LLL) » seront finalisées en février 2011 et le rapport final sera envoyé en avril 2011. Un compte rendu provisoire couvrant les activités du « Co-Rég-LLL » durant l'année fiscale a été préparé au 31/12/2010. La Fondation attend l'approbation de la Commission et de EACEA et le paiement de la subvention finale de ces 4 Conventions. Le total des subventions finales espérées pour ces 4 Conventions s'élève à €174.823,36.

- La Fondation a signé une nouvelle Convention de Subvention avec la Commission Européenne : “Stress lié au travail des enseignants : Enquête européenne – estimation, comparaison et évaluation de l'impact des risques psychosociaux pour les enseignants sur leur lieu de travail (Stress III)”. Les activités de cette Convention ont débuté à la fin de l'année fiscale et seront finalisées au cours de l'exercice prochain. Une avance de €78.484,93 a été versée par la Commission le 23 décembre, la Fondation a transféré ce montant au CSEE en janvier 2011.

2.3. Au cours de l'année fiscale 2010, l'accord de services entre la Fondation et le CSEE a été modifié, pour inclure un engagement du CSEE à rembourser toutes les dépenses/ charges payées par la Fondation (i) pour produire des garanties bancaires demandées par les Institutions et autre Organes et Agences de l'Union Européenne, (ii) pour ouvrir et gérer des comptes bancaires, (iii) pour faire auditer ses comptes annuels, (iv) pour remplir ses obligations fiscales et (v) pour enregistrer toutes les publications légalement requises. Le montant remboursé par le CSEE en 2010 s'élève à €2.378,16.

2.4. L'agence de la Commission européenne (EACEA) exigeait précédemment, pour un certain nombre de projets, une garantie bancaire pour couvrir ses avances. La banque ING garantissait les avances du EACEA . Lorsqu'un dépôt à terme pour couvrir la garantie bancaire est fourni, cela assure que des intérêts sont payés sur la couverture et la banque alors ne facture qu'1 % pour ses services. Les deux garanties bancaires relatives à “ELFE2” ont été libérées au cours de l'année fiscale et le dépôt à terme sécurisant l'une d'elle, s'élevant à €90.000,00, a été clôturé en juin 2010. A la fin de l'année fiscale, toutes les garanties bancaires et les dépôts à termes y afférents, ont été clôturés.

Le nouvel accord de services signifie que la Fondation évitera de faibles pertes dans le futur et conservera son patrimoine d'origine de €100.000,00 intact et y ajoutera même quelques surplus minimales. Cela augmentera la stabilité financière de la Fondation et aidera à réduire la possibilité que l'EACEA demande de nouvelles garanties dans le futur. Il n'y a, cependant, aucune certitude que des garanties bancaires ne seront pas exigées.

2.5. En 2010 le rendement des dépôts à terme a rapporté un revenu de €1.789,02 d'intérêts net d'impôts, alors que le coût des garanties bancaires s'élevait à €1.708,56 résultant dans un profit de €80,46. Ce profit couvre les autres charges bancaires s'élevant à €28,18.

- 2.6. La Fondation a clôturé l'année fiscale avec un excès de revenu par rapport aux dépenses de €52,28 qui compense la perte reportée de 2009 résultant dans un excès de revenus de €6,92.
- 2.7. A la fin de 2010, la Fondation avait des actifs de €355.492,00 mais cet aspect très positif signifie aussi qu'il existe des obligations à long terme pour le même montant. Cependant, il est très satisfaisant de constater que la Fondation se trouve dans une position financière solide et saine. L'année se clôture avec un profit minime de €6,92.
- 2.8. Il est indispensable que tous les participants aux séminaires, conférences, réunions qui font partie des projets du CSEE soumettent leurs demandes de remboursement et reçoivent rapidement, sans quoi il y a un risque de retard supplémentaire de paiement à la Fondation alors que le système est déjà très long. Les vérificateurs internes des comptes recommandent l'utilisation de dates limites pour la soumission des frais relatifs aux projets
- 2.9. Il faut louer en particulier les compétences du personnel qui s'efforce sans arrêt de maximaliser les subventions en surveillant régulièrement les projets, afin que des opportunités d'amélioration ne soient pas perdues, de maximaliser là où des projets pourraient s'intégrer dans les budgets et d'évaluer si le choix des dépenses est approprié. La compréhension des opérations qui sont influencées par des attitudes variant d'une Agence à l'autre et un contrôle régulier pour rester à jour sont garantis par l'effort, la capacité et la compréhension de ces complexités par le personnel..
- 2.10. Le budget pour 2010 paraît réaliste et sain.

3. **Le CSEE.**

- 3.1 L'augmentation des cotisations de €0,324 en 2009 à €0,335 en 2010 a apporté une augmentation de €24.882,00 des cotisations de €868.365,00 en 2009 à €893.247,00 en 2010. Il y a eu un surplus de €18.520,00 en 2010 comparé au surplus de €30.617,00 en 2009 et au déficit de €33.641,00 en 2008.
- 3.2 Un contrôle prudent des frais de personnel a été maintenu. Bien que les vérificateurs internes des comptes saluent cette prudence dans le contrôle, il y a une inquiétude continue que cette situation puisse finalement mettre une pression excessive sur le personnel restant et les vérificateurs sont heureux que cette situation a été régulièrement examinée.
- 3.3 Une des charges majeures pour le CSEE est celle des coûts des représentants et du personnel. Il y a une plus-value certaine produite par les activités des projets qui est à l'avantage du CSEE.

- 3.4 La dépendance au paiement des cotisations par l'IE est maintenant résolue et des paiements réguliers sont exécutés. Le CSEE n'a aucun contrôle sur les données d'affiliation mentionnées sur les factures, ni sur leur fiabilité, ni sur les efforts pour obtenir la totalité des cotisations. Tout manquement dans le système de l'IE a une conséquence financière sur les cotisations du CSEE. Les vérificateurs internes des comptes sont conscients que l'IE s'efforce de mettre à jour les chiffres repris sur les factures et ils encouragent toutes les organisations membres à collaborer positivement avec l'IE afin d'assurer une mise à jour fiable des cotisations.
- 3.5 La structure des dépenses a été différente en 2010 à cause de changements dans les combinaisons et dans les genres des réunions tenues mais les dépenses étaient bien en ligne si pas marginalement meilleure que budgétées.

4. Conclusion.

Les vérificateurs internes des comptes ont apprécié la clarté et l'organisation des informations fournies. Grâce aux efforts du Secrétariat, les niveaux de déficit du passé ont été convertis en léger excédent. Les vérificateurs internes des comptes apprécient l'inclusion de l'amortissement des actifs qui est essentiel pour assurer le remplacement futur des équipements. Les vérificateurs internes des comptes encouragent l'utilisation de toutes les opportunités appropriées pour augmenter le revenu provenant de la Commission européenne via la Fondation, mais souhaite indiquer que cette pratique comporte certaines limites.

Pour conclure, les vérificateurs internes des comptes remercient le personnel pour son soutien et son aide dans la préparation du présent rapport et pour leur gestion soigneuse et efficace des finances durant toute l'année.

Brian Cookson

Hugo Deckers